



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'énergie et du climat
Direction de l'énergie
Sous-direction du système électrique
et des énergies renouvelables**

Paris, le 16 JUIN 2021

Réf : 2021-211

Objet : Prolongation de délais de mise en service compte tenu de la crise liée au coronavirus (covid-19)

Monsieur le Directeur,

Le courrier du 15 mai 2021 visait à préciser les délais et les installations éligibles à une prolongation de délais qui sont accordés aux différentes filières de production, afin de tenir en compte les retards possibles dus notamment à la réalisation des études environnementales et à l'obtention des autorisations essentielles.

La date prévue initialement pour permettre un achèvement ou une mise en service de l'installation, selon ce que prévoit la réglementation ou le cahier des charges applicable, a été augmentée de sept mois. Le courrier précise que les installations éligibles à ce délai sont celles qui vérifient les trois critères cumulatifs suivants :

- La transmission de l'attestation de conformité ou l'achèvement de l'installation devait intervenir après le 12 mars 2020 inclus ;
- Le dispositif de soutien a été acquis, par une demande complète de contrat d'achat ou une notification de lauréat dans le cadre d'appel d'offres, avant ou pendant la période comprise entre le 12 mars 2020 et le 23 juin 2020 inclus ;
- La puissance nominale de l'installation est strictement inférieure à 200 MW.

Afin de clarifier l'application du courrier du 15 mai 2021, je vous précise qu'une installation qui a bénéficié d'un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat délivré avant le 31 décembre 2015 et dont le délai fixé pour son achèvement était postérieur au 12 mars 2021 est aussi éligible à une prolongation de ce délai égale à sept mois, dès lors que sa puissance nominale est inférieure à 200 MW.

Je vous d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour la Ministre et par délégation,
L'adjoint au sous-directeur du système électrique et
des énergies renouvelables**